

## Dates des stages

1ere Formation

5 séances piscine + 5 plongées mer consécutives

du 26 octobre au 26 novembre 2022

2eme Formation

5 séances piscine + 5 plongées mer consécutives

du 8 février au 11 mars 2023

## COORDONNEES

Tel fixe : 04.93.89.23.33

Tel mobile : 06.75.79.13.12

Email :

[cdb@plongeeaignautique.fr](mailto:cdb@plongeeaignautique.fr)

Site :

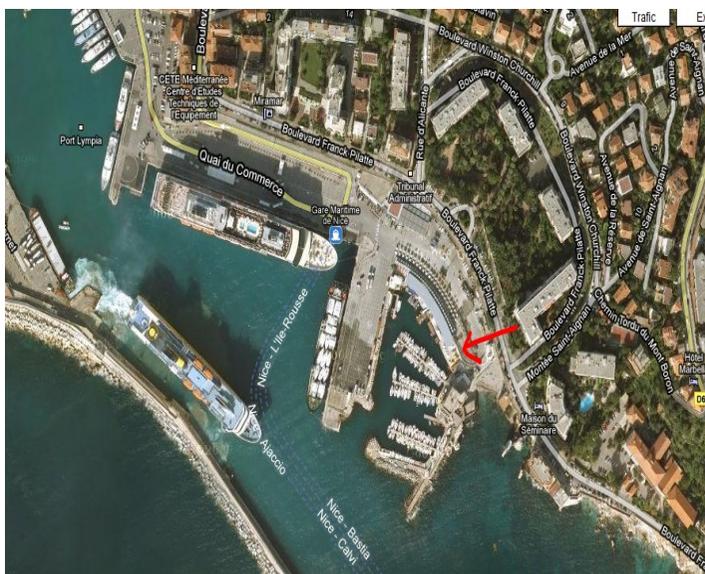
[www.plongeeaignautique.fr](http://www.plongeeaignautique.fr)



## NOUS TROUVER



Piscine Jean Médecin , 178 rue de France 06000 NICE



Aigle nautique, 50 bd Franck Pilatte 06300 NICE  
(Escalier et ascenseur en face du Club Nautique)

Parking à proximité



PLONGEE  
AIGLE NAUTIQUE

LE NIVEAU  
PA20  
DE PLONGEE  
SOUS-MARINE  
PISCINE/MER



VILLE DE NICE

## CONDITIONS DE CANDIDATURE

**Pour entrer en formation conduisant à la qualification PA20, les conditions suivantes doivent être réunies :**

- être licencié à la FFESSM,
  
- être titulaire de la qualification PE40 de la FFESSM (ou titre admis en équivalence),
  
- Justifier de 25 plongées en milieu naturel PE40.
  
- être âgé de 18 ans minimum le jour de la délivrance de la qualification,
  
- Présenter un certificat médical de non-contre indication à la plongée subaquatique de moins d'un an

## PRESENTATION

**La qualification « Plongeur en autonomie 20 m » (PA20) atteste de la maîtrise des compétences requises pour être positionné en aptitudes correspondant au plongeur PA2 de l'annexe III-14 a de la sous-section 1 du code du sport .**

**Le plongeur titulaire de la qualification PA20 est capable d'évoluer en exploration dans l'espace 0 - 20 m au sein d'une palanquée autonome, avec un ou plusieurs équipiers au minimum d'aptitudes équivalentes, selon des consignes relatives au déroulement de la plongée définies par un directeur de plongée (DP).**

**Ce plongeur :**

- est autonome pour s'équiper, s'immerger, s'équilibrer, évoluer et s'orienter,
- sait prévenir pour lui-même les incidents de plongée,
- sait intervenir auprès d'un équipier en difficulté,
- sait appliquer individuellement et collectivement toutes les directives et procédures définies par le directeur de plongée.

## PARTICIPATIONS AUX FRAIS

### **Licence et cotisation**

(la licence est obligatoire, elle comporte une assurance en responsabilité civile et permet d'accéder à une assurance complémentaire spécifique à l'activité.)

**Adulte : 143 € \***

**Fournir un certificat médical  
\*au 15/09/22**

### **Le stage**

**Dispensé par des moniteurs brevetés,**

**il inclue :**

- 5 séances piscine 5séance mer,**
- le prêt du matériel,**
- les cours théoriques,**
- la carte FFESSM.**

**205 €**

Stage le mercredi soir et samedi

le stagiaire devra posséder un parachute de palier, table de décompression MN90 et un profondimètre ou ordinateur de plongée